

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

LE CORDON SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR, Au bureau, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M^{lre} NIVERLET, libraires; A PARIS, Office de Publicité Départementale (Isid. FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence des Feuilles Politiques, Correspondance générale (HAYAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 1^{er} novembre.)

Table with 2 columns: Départs de Saumur pour Nantes and Départs de Saumur pour Paris. Includes times and service types like Omnibus, Express, etc.

PRIX DES ABONNEMENTS. Un an, Saumur, 18 fr. Poste, 24 fr. Six mois, 10 fr. Poste, 13 fr. Trois mois, 5 fr. 25 c. Poste, 7 fr. 50 c.

REVUE POLITIQUE.

D'après le Moniteur, le produit des impôts et revenus indirects perçus dans le mois de décembre 1858 donne, comparativement aux recouvrements de décembre 1857, une augmentation de 6.598.139 fr.

Il résulte d'une correspondance de Bombay, reçue par le Times, que les mouvements de Tantia-Topce inspiraient une véritable terreur dans la présidence.

Son apparition sur les confins du Decan et du Candeish a interrompu le commerce du coton et de grains qui se fait entre ces districts et Bombay.

Les marchands des ports ont suspendu leurs opérations; le marché de Bombay languit faute de produits.

Les mouvements rapides des troupes exigent beaucoup de moyens de transport; dans ce but les charrettes des paysans ont été prises dans les villages.

Le système des saisies est un mal que la guerre perpétue, mais qu'elle peut servir jusqu'à un certain point à pallier.

Il est des esprits sages de l'autre côté des Alpes,

et l'on aurait tort de croire, sur la foi de certaines correspondances plus ou moins bien renseignées, que la fermentation qui existe en ce moment dans certaines parties de l'Italie soit le résultat de l'opinion générale ou même de l'opinion de la majorité.

On a lu le résumé sommaire du discours prononcé par le roi de Sardaigne, et l'on a pu en constater la sagesse; un journal de Turin, dont on connaît les allures avancées, l'Opinione, qui représente assez fidèlement les idées du centre gauche de la chambre piémontaise, publie une correspondance de Turin qui nous paraît l'écho fidèle de la pensée des vrais Italiens sur la situation réelle de l'Italie.

Ces hommes, tout en désirant l'amélioration du sort de leur patrie, savent bien en effet qu'ils ne peuvent l'obtenir que par le concours des conseils de l'Europe, et ils attendent tout de la sagesse des cabinets et non des éventualités pleines de périls d'une insurrection.

Nous avons annoncé, sur la foi d'une dépêche télégraphique de Vienne, que la Porte avait reconnu la validité de la nomination du prince Milosch par l'assemblée nationale.

Si nous en croyons cette correspondance, dans une conférence qu'il a eue avec le comte Buol, le 4 janvier, le prince Kallimaki, ambassadeur ottoman, a déclaré que son gouvernement était prêt à reconnaître le prince Milosch, sous la seule condition de s'assurer d'abord si c'est réellement le vœu de la nation serbe de le prendre pour chef.

On pense donc qu'il y aura, en tout cas, comme en 1843, des élections générales pour la nomination

d'un prince. En 1843, la shupschtina avait proclamé le prince Alexandre; mais la Porte annula son décret et ordonna des élections générales, qui confirmèrent d'ailleurs le choix de l'assemblée.

Nous donnons, bien entendu, sous toutes réserves, cette nouvelle explication des résolutions de la Porte; ce qui paraît certain, c'est que sur les instances des consuls étrangers et de la Porte, le prince Alexandre aurait signé, le 3 janvier, l'acte de sa démission, et qu'il serait parti pour Semlin.

Le Nord nous apporte un document d'une haute importance. C'est le texte de la profession de foi du parti national de Valachie, qui réunit aujourd'hui toutes les opinions honnêtes et indépendantes de la Roumanie.

L'Arabia, arrivé de Boston à Liverpool avec les nouvelles des Etats-Unis, du 29 décembre, nous apporte d'importantes nouvelles de ce pays.

Ce bill aurait été renvoyé au comité des affaires étrangères.

Les nouvelles confirment l'arrangement des difficultés entre l'Espagne et le Mexique, qui rend aux Espagnols l'argent provenant de l'emprunt forcé et leur donne satisfaction quant à leurs autres demandes.

Des nouvelles d'Haïti, apportées par l'Atrato, parlent de troubles sérieux qui auraient éclaté. Il s'agirait d'une conjuration qui aurait pour but de constituer l'empire d'Haïti en république.

Les nouvelles de Lisbonne, du 7, annoncent que le gouvernement portugais a prorogé jusqu'au mois

FEUILLETON

LE CORDONNIER

DE LA RUE DE LA LUNE.

(Suite.)

Le marquis ajoutait que des trente francs qu'Ambroise et lui avaient emportés, il leur en restait vingt-huit.

En écoutant ce poste-scriptum, Michel bondit sur sa chaise, comme frappé d'une idée subite.

Jeannette, dit-il, prépare-moi mes habits de cérémonie: il faut que je sorte.

J'y vais, notre maître, dit la servante en quittant la salle.

Vous allez sortir, mon père? demanda Marie.

Oui, mon enfant. Ce que tu viens de lire m'a donné l'idée de réaliser un plan que j'ai conçu. Le marquis m'a laissé beaucoup d'argent, trop d'argent, et ce dépôt m'embarrasse; il m'inquiète. J'ai peur qu'on me le vole ou que l'autorité ne me le prenne dans une de ces visites domiciliaires dont elle nous honore trop souvent, ce qui reviendrait au même.

vais aller de ce pas consulter un homme en qui j'ai toute confiance.

Qui donc, mon père?

Le banquier Lefranc, le banquier de M. de Kernisec... on peut se fier à lui, et il me tirera d'embarras.... Oh! d'un coup-d'œil je l'ai deviné.

Quand Michel revint, prêt à sortir, il trouva Marie occupée à relire la lettre d'Ambroise. Etait-ce bien la partie écrite par le vieux soldat qui absorbait son attention? Le bruit de la porte qui s'ouvrait la tira de sa rêverie, et elle se leva en rougissant pour embrasser son père, qui sourit, et lui rendit ses douces caresses en lui disant, sans paraître remarquer son trouble:

A bientôt!

Mais quand il fut dehors sa figure se rembrunit, et il s'écria en soupirant:

Pauvre enfant! fatal amour! il ne peut rien en arrière, de bon, à moins que le temps ne guérisse la blessure... Mais Dieu l'a voulu!... Mon malheur dut-il être plus grand, j'ai fait mon devoir, et, le ciel m'aidant, j'irai jusqu'au bout.

Une heure après, il était de retour. Marie lisait ou plutôt relisait toujours.

Eh bien! dit-elle, êtes-vous content de votre visite, mon père?

Très-content, mon enfant. Sais-tu le conseil que m'a donné le banquier Lefranc?

Non; quel est son avis?

Il veut que j'achète de la rente.

Mais on ne la paye pas.

C'est précisément là-dessus qu'il base son calcul.

J'avoue que je ne comprends pas. Est-ce donc une bonne manière de placer l'argent de M. de Kernisec, sa dernière ressource peut-être?

Si je te disais que c'est ce qui le décide. Après m'avoir écouté, après m'avoir loué de ce j'ai fait, car je lui ai tout raconté, sauf le nom du marquis, il m'a tenu ce langage: La rente est à 7 fr. 50 c., c'est-à-dire que pour 7 fr. 50 c. on a 5 fr. de rente.

On a un morceau de papier sans valeur.

Ce n'est pas son opinion comme banquier. Nous sommes, a-t-il ajouté, dans un état d'anarchie qui ne peut durer. Un pays comme la France ne vit pas éternellement au milieu d'une atmosphère de trouble et de désordre, et comme la France ne peut périr, il faut qu'une main forte et vigoureuse lui vienne en aide et la tire du danger. Quelle sera cette main que Dieu tient en réserve? Lui seul le sait. Rentrerez-vous sous les lois de l'ancienne monarchie, ou bien sortira-t-il de la foule un dictateur heureux, une épée favorisée par la victoire, un César venant panser les blessures faites par un Marius ou par un autre Sylla? encore une fois, je l'ignore, mais le fait s'accomplira... Je n'ai pas bien compris, mais enfin voilà ce qu'il a dit.

de mai prochain la libre importation en Portugal des froments, orges et fèves étrangers. Le maïs est excepté. — Charles Bousquet. (Le Pays.)

FAITS DIVERS.

Un moulin vient d'être bâti au pied de la montagne de Sion, à un quart de mille de la porte Jaffa. Ce moulin a été construit dans le but de permettre aux pauvres de Jérusalem de se procurer facilement de la farine, et de n'être plus obligés de broyer le grain avec des meules à la main. L'établissement de cette machine n'a pas été facile. Les pièces qui la composent ont été apportées de Jaffa à Jérusalem à dos de chameau, faute de routes accessibles aux chars, et il a fallu quatre mois pour transporter les matériaux. Enfin, toutes les difficultés ont été vaincues, et la machine a été montée sans encombre.

La tour du moulin est bâtie en pierres taillées sur le lieu même : ses murailles ont 3 pieds d'épaisseur et près de 30 de hauteur. Tous les perfectionnements modernes ont été introduits dans ce moulin. Il est pourvu d'un automate régularisant la révolution des roues et ne permettant pas que des accidents soient causés par les vents de tempêtes. Il y a deux paires de meules et des appareils à vanner.

Pendant qu'on érigeait le nouveau moulin, les mécontents du pays prédisaient toutes sortes de malheurs au bâtiment, et comme aucune de ces prédictions ne s'est réalisée, ils en ont conclu que cette machine était l'œuvre du démon. Les juifs pauvres s'en servent néanmoins et, en reconnaissance des avantages qu'ils en retirent, ils bénissent chaque jour le généreux coreligionnaire auquel ils doivent l'érection de cet utile édifice.

Dans un livre sur le Mexique, un voyageur raconte qu'à une distance assez considérable de Tlalpam, aux environs de Mexico, il ne fut pas peu surpris de rencontrer deux Indiens qui, sortis de la ville en même temps que lui, l'avaient suivi, quoique son cheval allât bon pas. Chargés de pesants fardeaux, dit-il, ils avaient néanmoins conservé leur petit trot, et ne paraissaient pas plus fatigués que le matin.

Les Indiens mexicains, qui sont les plus infatigables marcheurs du monde, voyagent d'une manière particulière. Ils portent sur le dos une cage à claire-voie ou un filet rempli de provisions, retenu par une corde qui leur passe sur le front, de sorte que la tête supporte une grande partie du poids. Ainsi lestés on les voit, le corps porté en avant et le jarret ployé, faire quelquefois vingt lieues au petit trot, sans autre aliment qu'un peu de tortille sèche (pain de maïs fait à l'eau de chaux).

Commissonnaires par goût autant que par état, ils aiment mieux aller chargés que libres de toute charge. On en voit tous les jours qui retournent de la ville au village, portant eux-mêmes le fardeau de leurs mules. L'on cite surtout les Mijes de Guichicovi, qui, lorsqu'ils reviennent du marché de Tehuantepec, ont soin de remplir leurs filets de cailloux, prétendant qu'ainsi lestés ils courent plus à l'aise.

On signale un fait de longévité vraiment curieux dans le canton d'Yvetot. Il existe dans ce canton six vieillards presque centenaires, trois hommes et trois femmes, tous six ayant toujours vécu dans le célibat.

Les nouvelles de Jérusalem annoncent que la coupole du Saint-Sépulcre menace ruine. Il est question de recueillir des dons volontaires pour la réparer.

Un critique de musique, en annonçant le retour de Tamberlick au Théâtre-Italien, termine ainsi : « Un homme qui n'aurait pas entendu Tamberlick serait considéré comme un Huron ; une femme qui ne serait pas encore allée l'applaudir de ses deux petites mains gantées serait rayée de la liste des femmes à la mode. » Cet enthousiaste est un peu sévère dans ses conclusions. Tous les dilettantes ne sont pas à Paris, mais en attendant qu'ils y aillent se faire relever de cette condamnation, ils peuvent lire dans l'*Almanach musical* de 1859 la biographie de l'incomparable ténor, accompagnée de son portrait, qui est d'une parfaite ressemblance : ceux qui ne l'ont pas entendu pourront au moins dire ainsi qu'ils l'ont vu.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Par décret impérial, en date du 8 janvier, M. Ackerman-Laurance est institué président du Tribunal de commerce de Saumur, en remplacement de M. Bruas.

On lit au *Moniteur* : M. le Ministre de l'intérieur a reçu pour l'Orphelinat du Prince Impérial la somme de 100 francs, offerte par M. Libaud, maire de Villeberrier.

Dimanche prochain, après bien des difficultés vaincues, M. Malibran nous fera entendre, dans l'église de Nantilly, sa belle messe en musique dont, et avec juste raison, il a été parlé si avantageusement dans les journaux de Nantes et Angers. Il n'est personne dans notre ville qui ne veuille, en dehors de tout acte religieux, témoigner, par sa présence, de son admiration et de sa sympathie pour le savant auteur de cette œuvre remarquable.

Un facteur rural, qui se livrait souvent à de trop fortes libations, a mis fin à ses jours lundi matin. Au lieu de se rendre au bureau de poste pour faire son service, il a monté dans son grenier et s'est pendu. On ignore la cause de ce suicide.

Deux modifications viennent d'être apportées au service d'hiver, sur la ligne de Paris à Nantes.

Le train de 11 heures du matin, pour Tours, a subi un léger changement de 2 minutes, il partira de la gare de Saumur à 11 heures 49 minutes.

Celui de 6 heures 6 minutes du soir, également pour Tours, partira désormais à 6 heures 43 minutes.

PREFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE.

Emprunt départemental par voie de souscription de 145,000 francs

Destinés à l'achèvement des routes départementales et des chemins vicinaux de grande communication.

Nous, Préfet de Maine-et-Loire, officier de la Légion d'Honneur,

Vu la délibération par laquelle le Conseil général de Maine-et-Loire a voté, le 3 septembre 1855, un emprunt de 900,000 fr. applicable, en 1856, 1857 et 1858, à l'achèvement des routes départementales et des chemins vicinaux de grande communication ;

les et des chemins vicinaux de grande communication ;

Vu la loi du 14 mai 1856, autorisant la réalisation de l'emprunt précité en 1856, 1857 et 1858 ;

Arrêtons :

Art. 1^{er}. Une souscription est ouverte dans les bureaux de M. le Receveur général et de MM. les Receveurs particuliers des finances de Maine-et-Loire, à partir du 10 janvier courant (les dimanches et fêtes exceptés), de dix heures du matin à trois heures du soir, pour la réalisation de 145,000 fr., sur l'emprunt voté le 3 septembre 1855.

Art. 2. Cette souscription sera close aussitôt que l'emprunt sera couvert et, en tous cas, le 25 janvier 1859, à quatre heures de relevée, pour dernier délai.

Art. 3. Un registre ouvert à cet effet chez les Receveurs des finances, recevra sans blancs ni lacunes, les noms, prénoms, professions, demeures et signatures des souscripteurs, avec l'indication en toutes lettres de la somme pour laquelle ces derniers déclareront vouloir s'engager (le comptable signera au registre pour les parties illettrées).

Art. 4. Le chiffre de chaque souscription ne pourra être inférieur à 500 fr. de capital ; celles d'un chiffre supérieur devront être exactement divisibles en obligations de 500 fr.

Art. 5. Dans le cas où le chiffre total des souscriptions excéderait la somme de 145,000 fr. demandée, il sera procédé, d'abord, par voie d'annulation des souscriptions reçues les dernières, et ensuite, par voie de réduction de celles qui, présentées le même jour, ne devraient pas être entièrement annulées.

Dans ce cas, toutefois, la préférence appartiendrait à celles dont le chiffre serait le plus élevé. Les réductions auront lieu par somme de 500 francs, et seront proportionnelles pour les souscriptions de même importance.

Art. 6. Tant que les registres de souscription seront ouverts, MM. les Receveurs des finances adresseront au préfet un relevé, par jour, des engagements reçus. Aussitôt que la souscription sera close, chaque receveur des finances adressera au préfet le registre qui aura été tenu dans ses bureaux.

Art. 7. La liste définitive des souscripteurs sera arrêtée par nous sans aucun retard, et chacun d'eux recevra avis de l'acceptation de sa souscription.

Art. 8. Deux cent quatre-vingt-dix obligations de 500 francs chacune, et représentant le capital emprunté, seront souscrites par le Préfet au nom du département.

Art. 9. Chaque souscripteur, lorsqu'il recevra avis de la somme pour laquelle sa soumission est définitivement admise, et, en tout cas, le 31 janvier 1859, avant deux heures de relevée, pour tout délai, devra verser entre les mains du receveur des finances chez lequel il se sera fait inscrire, le montant intégral de sa souscription.

Art. 10. Au moment du versement, chaque souscripteur recevra un récépissé provisoire de la somme qu'il aura versée. Ce récépissé sera ensuite échangé à la Préfecture, pour l'arrondissement d'Angers, et dans les Sous-Préfectures pour les autres arrondissements, contre des obligations et des coupons en nombre suffisant, pour toucher les intérêts et le remboursement du capital prêté.

— De tout cela, que conclut-il?... Songez que vous devez compte à M. de Kernisec de l'argent qu'il vous a confié. Cet argent n'est pas à vous, vous n'avez pas le droit de le risquer, et quand M. le marquis reviendra, que lui répondrez-vous, si cette spéculation, car je ne peux lui donner un autre nom, n'a pas réussi ?

— Attends un instant. Toutes les réflexions que tu me fais, je me les suis faites. Je les ai même faites au banquier, mais ce diable d'homme a réponse à tout. Le Directoire, m'a-t-il dit, peut encore marcher un an, deux ans, trois ans ; c'est alors que le choc aura lieu. Pendant ce temps, vous ne toucherez probablement rien, mais ensuite vous aurez une fortune, comparativement au capital, que représentent vos trente-trois mille francs à l'intérêt légal : seize cent cinquante francs. En les plaçant sur les fonds publics, vous aurez un coupon de vingt-deux mille francs de rente. Moi-même j'ai fait cette spéculation, comme il faut faire la vôtre. J'ai acheté, pour trois cent mille francs de capital, deux cent mille francs de rente, et le jour où se lèvera l'astre qui déchirera la nue, j'aurai une brillante fortune qui viendra s'ajouter à ce que je possède ; c'est la dot de ma fille, enfant de dix ans aujourd'hui, que j'ai placée ainsi, et je ne m'en repens pas ! Quand j'ai vu son assurance, quand j'ai tenu dans mes mains la preuve qu'il avait agi comme il paraît, ma foi le vertige m'a pris.

— Et vous avez cédé ? demanda Marie avec anxiété.

— J'ai commencé par lui poser cette question : Sur votre honneur, dans votre âme et conscience, le conseil que vous me donnez, le donneriez-vous à votre frère, s'il venait à vous dans les conditions où je me présente ? Songez que j'affronte une grande responsabilité ; songez que vous n'avez engagé qu'une minime partie de votre fortune, et que j'engage moi, tout ce qu'on m'a confié : ce que je ne pourrais rendre si la chance tournait contre moi. C'est ma vie que vous me conseillez de jouer, c'est plus encore, Monsieur, c'est mon honneur !

— C'est bien cela, mon père ; c'était noblement parler. Et qu'a répondu M. Lefranc ?

— L'assurance que je lui demandais, il me l'a donnée... Cet homme en sait plus long que moi... La banqueroute des deux tiers, que le Directoire vient de faire aux créanciers de la République, que Dieu damne, lui donne la certitude que le dernier tiers tiers consolidé, comme ils l'appellent, qu'est-ce que cela veut dire ? Je n'en sais rien... mais enfin, il se croit certain que ce tiers est irrévocablement acquis aux... attends donc... comment a-t-il dit?... ah !... aux détenteurs de rentes... encore un mot que je ne comprends pas... mais qui est bien rasant... Bref, sa confiance a réagi sur moi, et je lui ai donné carte blanche.

— Puissiez-vous ne pas vous en repentir ! Enfin, ce qui est fait est fait... Ainsi, demain... après-demain, peut-être vous aurez votre liberté !

— Comme tu y vas... les gens de finances ne marchent pas si vite que ton imagination... Il achètera par petites sommes. S'il jetait tout de suite trente-trois mille francs sur la place, dans les circonstances actuelles, quand on est affamé de pièces de six livres ou de louis, la rente monterait et notre spéculation ne serait plus la même... Dans dix ou quinze jours, l'affaire sera réglée... mais je suis en règle, j'ai un reçu de mon argent. Ainsi donc ne pensons plus à cela, que pour nous réjouir, lorsque je pourrai dire à M. le marquis : Votre argent n'a pas péri-clité dans mes mains !

— Dieu vous entende ! murmura la jeune fille, reprenant machinalement la lettre qu'elle avait abandonnée un instant.

Cependant le temps marcha. Deux mois après le 18 fructidor. Le vainqueur de l'Italie rentrait à Paris après avoir échangé à Rastadt les ratifications du traité de Campo-Formio, et son retour était le signal de fêtes brillantes. Michel était ravi. La rente montait, et déjà les fonds du marquis étaient augmentés des deux tiers au cours du moment.

Un jour que Caracalla était venu pèrorer selon son habitude, Michel vit passer deux hommes devant sa boutique. L'un était pâle, et ses cheveux non poudrés flottaient sur ses épaules. L'autre, d'une taille plus élevée, mais svelte aussi, avait la gaité de la jeunesse. Le premier, quoique jeune aussi, était grave et sérieux. Ils

Art. 11. En cas de retard apporté par les souscripteurs dans le paiement du montant intégral de leur souscription, les intérêts à 5 pour 100 courront, après dix jours de retard, au profit du département.

Art. 12. Les intérêts à raison de 5 p. 100 l'an de 360 jours (chaque mois étant calculé pour 30 jours), commenceront à courir du 31 janvier 1859, et seront réglés au 30 juin et au 31 décembre de chaque année.

Art. 13. Les intérêts sont payés aux échéances sur la remise des coupons d'intérêts à solder, à l'expiration des semestres, à la caisse du Payeur du département, pour l'arrondissement d'Angers, et à celles des Receveurs et des Percepteurs pour les autres arrondissements.

Art. 14. Le montant en principal de chaque obligation sera remboursé sur la remise du titre à l'époque de l'échéance, à la caisse du Payeur du département, ou à celles des Receveurs et des Percepteurs pour son compte.

Art. 15. Les remboursements du montant en principal des obligations, auront lieu, comme suit, et la date en sera indiquée sur le titre définitif remis au souscripteur :

Le 30 juin 1864, 30 obligations à 500 francs l'une, ci..... 15,000 fr.
Le 30 décembre 1864, 260 obligations à 500 fr. l'une, ci..... 130,000

Total..... 145,000 fr.

En Préfecture, à Angers, le 8 janvier 1859.

Le Préfet, L. BOURLON DE ROUVRE.

Nous lisons dans l'Union Bretonne :

Samedi soir, à dix heures et demie, un incendie s'est déclaré rue de la Boucherie, à Nantes, dans la maison qui porte le n° 18, et appartenant à M^{me} veuve Madelaineau. Dans l'intérieur de la maison, un escalier en bois dessert quatre étages et descend aussi jusqu'au quai d'Orléans. Vers le milieu de cet escalier, au-dessous du niveau du rez-de-chaussée de la maison, il y a deux caveaux; l'un est loué par M. Clermont, menuisier, où il dépose des bois provenant de démolitions de bateaux, et l'autre dépend du logement de M. Chenet. Ces deux caveaux ne sont séparés que par une cloison en bois. Il paraît que c'est dans celui-ci que le feu s'est déclaré, et dévorant rapidement la cloison, il a pu trouver dans les matériaux entassés dans l'autre des aliments qui sont devenus en quelques instants le foyer d'un incendie considérable. L'escalier n'a pas tardé à s'enflammer, et bientôt les nombreux locataires de la maison, prenant l'alarme, ont démenagé et se sont sauvés, les uns par l'escalier, bien qu'il fût pour ainsi dire impraticable, les autres, à l'aide d'échelles, par les fenêtres. C'est ainsi que des enfants, des femmes, ont été soustraits par quelques courageux citoyens à un danger sérieux sans doute, mais auquel la panique donnait cependant des proportions exagérées.

Enfin, les secours arrivèrent de tous côtés. La pompe de la Mairie et celle du Marchix sont les premières sur les lieux et s'apprent à fonctionner sans délai. Malheureusement le gros robinet du service d'eau n'étant pas ouvert, les secours de ce côté ne sont pas immédiatement efficaces. Deux au-

tres pompes établies auprès du canal, au contraire, attaquent de suite le centre de l'incendie, et celles de la rue de la Boucherie, pouvant enfin lancer de l'eau, on devient maître du feu dont on circonscrit le foyer, qu'on éteint bientôt tout à fait.

Au moment où M. Chenetais, commandant le bataillon de pompiers, donnait l'ordre de ployer le matériel, on s'aperçut que le feu gagnait la toiture. La flamme de l'escalier avait franchi les quatre étages de la maison, s'était engagée dans un grenier, et éclatait précisément alors qu'on croyait tout terminé. Quelques pompiers déterminés ont pu pénétrer, par l'escalier aux trois quarts consumé, jusqu'au grenier, et là ils ont eu aisément raison de ce dernier effort de l'incendie.

Un détachement du 50^e et un détachement du 8^e hussards, sont venus sur le théâtre du sinistre, et, comme toujours, ils ont puissamment contribué, par leur active coopération, à en arrêter les ravages.

Pour chronique locale et faits divers : P.-M.-E. CODET.

Les préparations mytiliques, sirop et bonbons, de M. L. Foucher, pharmacien à Orléans, semblent appelées à jouer un rôle important dans le traitement des affections des voies respiratoires, pulmonaires, telles que rhumes invétérés, catarrhes pulmonaires, bronchites aiguës et chroniques, phthisie pulmonaire, etc., etc.

Ce médicament n'est plus à l'état d'essai, il a déjà honorablement obtenu le droit de cité sur le catalogue médical, au moyen d'un rapport très-favorable rédigé et présenté à l'Académie impériale de médecine par M. le docteur Blache, officier de la Légion-d'Honneur, médecin de l'hospice des Enfants, etc., etc.

Une foule de praticiens distingués ont cru devoir signaler à M. Foucher les heureux résultats qu'ils ont obtenus dans l'usage de ses préparations. Parmi les nombreux témoignages qui se sont ainsi produits en faveur du sirop et des bonbons mytiliques de M. Foucher, nous nous bornerons à reproduire ici la lettre de M. le docteur Hutin, chirurgien en chef à l'hôtel des Invalides, officier de la Légion-d'Honneur, médecin du prince Jérôme, membre du conseil de santé des armées, etc., etc.

A Monsieur Foucher, pharmacien à Orléans.

Monsieur,

Après avoir consommé moi-même de vos préparations mytiliques, pendant une bronchite fort aiguë dont je viens d'être affecté, et après en avoir fait prendre à ma petite-fille, atteinte de la même affection que moi, j'ai soumis à leur usage un grand nombre de personnes de ma clientèle.

Nous en avons tous éprouvé les meilleurs effets. Ces préparations calment la toux et en éloignent les accès dans l'état aigu. Administrées dans la bronchite chronique, elles aident à l'expectoration et procurent un repos auquel j'avoue que je ne m'attendais pas, car, je vous le dis avec sincérité, malgré le témoignage des personnes qui me les avaient recommandées, j'étais un peu incrédule. J'ai pris jusqu'à dix cuillerées du sirop, et je n'ai éprouvé aucun symptôme de congestion cérébrale, aucun trouble, aucune somnolence.

Je le dis donc ici avec conviction, les préparations mytiliques sont appelées à rendre de très-

bons services. J'ajouterai que je les verrais avec grand plaisir mises au nombre des médicaments autorisés à l'hôtel des Invalides où nous avons tant d'hommes atteints de catarrhes bronchiques.

» Recevez, etc. HUTIN. »

DIMANCHE DES FAMILLES ILLUSTRÉ.

Un an : 9 fr. (par la poste), 1 numéro : 15 centimes chez les Libraires. — Bureau de vente, à Paris, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 11.

Le numéro 2 est déjà en progrès sur le numéro un. Les améliorations apportées à la gravure et au tirage se continueront de manière à ce que le *Dimanche des Familles* égale, sous ce rapport, les publications les mieux illustrées.

La Famille du Capitaine et *Henry de Faverve*, d'Alexandre Dumas, continuent à se dérouler au milieu des péripéties les plus dramatiques. — La suite de l'esquisse sur les *Alpes*, les *Pyramides d'Egypte*, la fin de la description de la *Cassette de Saint-Louis*, etc., etc.; enfin, la biographie du grand poète *M. de Lamartine* complètent le numéro.

Incassément le *Dimanche des Familles* publiera un petit *Dictionnaire d'archéologie usuelle* avec figures, la *physiologie des principaux Hôtels de Paris*, et l'*histoire de l'origine des Chemins de fer*.

Plus de fraude! LES FALSIFICATEURS DÉVOILÉS, ou *l'Art de reconnaître par des procédés simples, infailibles et sans le secours de la chimie, les altérations et les falsifications de toutes les substances alimentaires, solides et liquides, et de les rétablir dans leur état primitif* (1).

EXTRAIT DE LA PRÉFACE.

C'est une vérité incontestée et généralement reconnue que les substances employées dans l'économie domestique, et particulièrement les substances alimentaires, n'ont jamais été si habilement, si audacieusement falsifiées qu'aujourd'hui. Favorisés par les progrès de la science, les falsificateurs, qu'on pourrait justement qualifier de voleurs et d'empoisonneurs publics, ont fait faire à leur industrie les progrès les plus déplorables.

A Paris, disait un Allemand grand observateur, nul ne sait ce qu'il mange. Cela est exagéré, sans doute, mais beaucoup moins que les gens superficiels ne pourraient le croire : presque toutes les substances qui se vendent en détail sont altérées et falsifiées; l'eau elle-même n'est pas exempte de cette ignoble et coupable fraude, puisque l'autorité a dû sévir contre certains Auvergnats qui vendaient l'eau de puits infects pour de l'eau de Seine.

En vain la justice s'est-elle montrée sévère, depuis un certain temps, dans la répression de ces délits, — nous pourrions dire de ces crimes, — loin de diminuer, le nombre et l'audace des falsificateurs s'accroît chaque jour; pourquoi? C'est que ces fripons trouvent, dans la continuation de la fraude, une ample et plus que suffisante compensa-

(1) 1 volume, prix : 4 fr.; franco, 4 fr. 20. — Paris, DESLOGES, éditeur de l'HISTOIRE NATURELLE DES PAPILLONS, 1 beau vol. in-8, orné de 210 figures en noir, 5 fr.; en couleur, 9 fr.; rue Croix-des-Petits-Champs, 4 (Affranchir).

semblaient tous deux égarés dans ce labyrinthe de rues, et cherchaient à s'orienter. Le second de ces hommes, en levant la tête, aperçut l'enseigne du cordonnier, et la montra à son compagnon, qui sourit et répondit :

— Ma foi, j'ai besoin de bottes, et autant celui-là qu'un autre. Entrons.

L'autre se précipita sur le bouton de la serrure, poussa la porte, et s'effaça pour laisser passer son compagnon, indiquant ainsi qu'il y avait une ligne de démarcation. Caracalla fronça le sourcil. Michel se leva et avança des chaises.

— Pouvez-vous, dit le premier des étrangers au cordonnier, me faire promptement deux paires de bottes? Si je suis content, j'en commanderai d'autres, et voici mon compagnon qui a également à réclamer vos soins.

— Comment! s'écria Caracalla offensé, qu'est-ce que c'est que vous? les républicains se tutoient...

Le plus jeune des étrangers fit un mouvement vers la porte, comme pour l'ouvrir, et jeter dehors l'irascible perruquier, mais il fut contenu par un geste de son compagnon, qui dirigea sur le farouche républicain un regard si sec et si hautain, que celui-ci se troubla et balbutia :

— C'est un signe d'égalité, et dans l'heureux temps de liberté où nous sommes...

— Chacun, interrompit Michel, doit avoir le droit de parler comme il lui convient.

— Ah! voilà qui est mieux, fit l'étranger en souriant... Et comment vous appelez-vous?

— Le citoyen s'appelle Caius Gracchus, comme moi, je m'appelle Caracalla.

— Oui, répliqua l'étranger, des noms de Rome, plus ou moins sonores et plus ou moins bien portés.

— On me nomme Michel Lenoir; on m'a surnommé Caius Gracchus à la section.

— Et vous êtes de Paris?

— Non, citoyen, je suis des environs de Nantes.

— Et bon patriote?

— Je suis bon Français.

— Un Breton ne pouvait répondre autrement.... Mais voyons, pouvez-vous nous livrer promptement, à mon... camarade et à moi, ce que nous vous demandons?

— Les citoyens sont donc bien pressés de quitter Paris? demanda Caracalla d'un air ironique.

Le second des étrangers n'y tint plus : il saisit le perruquier par les épaules et le fit pirouetter, puis il lui cria d'une voix brisée par la colère, et sans que cette fois son compagnon intervint :

— Ah ça, pékin! finiras-tu par te taire?... Tu commences à m'échauffer les oreilles!

A ce mot de pékin, Caracalla devint muet; il devina à qui il avait affaire.

L'autre étranger renouvela sa question. Michel demanda huit jours, et lorsqu'il eut pris mesure, ses deux

nouvelles pratiques se levèrent.

— Dans huit jours, soit; mais soyez exact. Ecrivez notre adresse, ajouta-t-il en se tournant vers son compagnon, qui s'inclina respectueusement et obéit.

Puis les deux hommes sortirent, et quand ils furent dehors :

— Voilà l'image de la France, dit le second de ces inconnus... d'honnêtes gens, des gens paisibles, tremblant devant quelques misérables qui ont pris le haut du pavé. Mais patience, il faudra bien qu'ils nous le cèdent.

— Voyons donc, s'écria Caracalla en se précipitant sur le registre, quels sont ces inconnus qui me sont suspects... Ciel! j'ai un éblouissement... le général Bonaparte... le colonel Duroc, son aide-de-camp, rue de la Victoire... C'était le vainqueur de l'Italie... et moi qui le prenais pour un ci-devant, pour un aristocrate.

— L'un n'empêche pas l'autre, fit Michel, mais j'ai vu le moment où tu étais jeté dans la rue!

— Par la main d'un héros, répliqua le perruquier d'un air orgueilleux.

— Non... mais par celle de son aide-de-camp.

— Qu'importe... la gloire de l'un rejait sur l'autre.

(La suite au prochain numéro.)

tion aux amendes et aux quelques jours d'emprisonnement que, de temps en temps, il leur fait subir. Qui donc trouvera le remède à ce mal qui est peut-être la cause principale de la dégénérescence de la population signalée par les statisticiens depuis un quart de siècle ?

Nous savons parfaitement qu'on a publié sur cette matière, de gros et savants traités... beaucoup trop savants, hélas ! car à moins d'avoir fait une étude spéciale de la chimie, il est impossible de les comprendre. Et puis, que de soins demande l'expérimentation des procédés contenus dans ces ouvrages pour reconnaître la moindre falsification ! sans compter la difficulté de se procurer les produits chimiques nécessaires, qui sont presque toujours d'un prix élevé, et qu'on ne peut obtenir, pour la plupart, qu'en remplissant les formalités exigées par la loi sur les substances vénéneuses.

Ces traités ne peuvent donc être de quelque

utilité qu'aux savants, aux chimistes de profession, c'est-à-dire à une imperceptible minorité de la population ; mais les gens du monde, la masse des citoyens, quel livre les mettra à l'abri du poison ? — LE NÔTRE.

Oui, le nôtre, lecteur, ce livre qui, si nos vœux et nos légitimes espérances ne sont pas trompés, doit concourir puissamment à l'émancipation intellectuelle des masses.

Car nous n'avons voulu admettre ni les formules scientifiques, ni les termes techniques. Il nous a bien fallu, à la vérité, prendre souvent la science pour auxiliaire ; mais pour nous seulement, et pour la rendre facile, douce et toujours parfaitement accessible à toutes les intelligences.

Maintenant, nous osons le dire, il n'est pas un individu sachant lire qui, s'il possède notre livre, ne puisse se mettre, sans secours étranger, à l'abri des tromperies pratiquées par les plus habiles

falsificateurs ; et n'oussions-nous rendu que ce service à l'humanité, que nous nous croirions digne de la bien veill'ance de tous les gens de cœur.

Puissent donc nos clairs enseignements pénétrer partout, depuis les palais les plus splendides jusqu'aux plus humbles chaumières ; car le livre qui les contient est un hôte bienfaisant qui payera toujours généreusement l'hospitalité qu'on lui accordera !

BOURSE DU 11 JANVIER

5 p. 0/0 baisse 1 fr. 25 cent. — Fermé à 68 95.

4 1/2 p. 0/0 baisse 50 cent. — Fermé à 96 00

BOURSE DU 12 JANVIER

5 p. 0/0 baisse 45 cent. — Fermé à 68 50.

4 1/2 p. 0/0 baisse 1 fr. — Fermé à 95 00.

P. GODET, propriétaire-gerant.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE BRIAND.

Les créanciers de la faillite du sieur Briand, tailleur à Vihiers, sont invités, conformément à l'article 504 du Code de commerce, à se trouver le 21 janvier prochain, midi, en la chambre du Conseil du Tribunal de commerce, à l'effet de délibérer sur la formation d'un concordat, sinon rester en état d'union.

Le Greffier du Tribunal,
(19) E. CORNILLEAU.

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIERE
APRÈS DÉCÈS.

Le mardi 18 janvier 1859, à midi, et jours suivants, s'il y a lieu, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri Plé, commissaire-priseur, dans une maison, sise à Saumur, rue du Portail-Louis, où est décédé le sieur Pierre-Emile ADANCOURT, en son vivant camionneur à Saumur, à la vente publique aux enchères du mobilier de la communauté qui a existé entre lui et Madeleine Pottier, sa première épouse, aussi décédée, et de la succession dudit sieur Adancourt, à la requête de M. Henri Yiloteau, propriétaire au Mans, en sa qualité de tuteur de la mineure Adancourt.

Il sera vendu :

Lits, couettes, matelats, draps, couvertures, rideaux, serviettes, nappes, quantité de bons effets, armoires, commodes, pendule, tables, chaises, porcelaines, faïence, bonne batterie de cuisine, et autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

A VENDRE

DEUX CHIENS COURANTS, griffons, mâle et femelle, âgés de six ans, chassant toute espèce de gibier. — Prix 100 fr. les deux.

S'adresser au bureau du journal.

M^e DENIEAU, notaire à Allouées, demande UN CLERC. (17)

A VENDRE

Très-jolie petite JUMENT de Tarbes Elle s'attelle et se monte.

S'adresser, pour la voir, à l'Hôtel des Voyageurs, et, pour traiter, à M. PLACEAU, maréchal-ferrant, en face l'hôtel. (11)

A VENDRE

OU A LOUER

Pour la Saint-Jean 1859,

UNE MAISON,

vaste et commode.

Faisant angle sur les rues Haute et Basse-Saint-Pierre, et celle du Palais-de-Justice.

Toutes espèces de facilités seront accordées pour les paiements en cas de vente.

S'adresser à M. le capitaine GUIOT.

A VENDRE A LOUER

OU A LOUER,

Pour entrer en jouissance à la Saint-Jean 1859,

TRES-JOLIE MAISON,

Située sur la levée d'Enceinte,

Avec écurie, remise et un très-beau jardin, garni de très-beaux arbres à fruits.

Cette maison est certainement l'une des plus confortables de la ville, et que les inondations n'ont pu atteindre.

S'adresser à M. BUDAN, maître d'hôtel. (523)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

FONDS A PLACER

DIVERSES SOMMES,

à terme.

10.000 francs divisibles, à rente viagère. (641)

A LOUER PRÉSENTEMENT

UNE PETITE

MAISON BOURGEOISE

Fraîchement restaurée

Située rue du Petit-Maure, près les Bains et la Caisse d'épargne. S'adresser à M. LEROY, à côté.

A LOUER

Présentement,

BOUTIQUE ET APPARTEMENTS,

Situés rue de la Comédie.

S'adresser à M. BOUTET-BRUNEAU.

A VENDRE

UNE ETUDE D'HUISSIER près le Tribunal de première instance de l'arrondissement de Loudun (Vienne).

S'adresser à M. CALLANDEAU, titulaire. (655)

PATRY, place St-Pierre, n° 18, tambour de ville et afficheur.



TOPIQUE PORTUGAIS

de C. ROUXEL.



3, rue du Puits-Blancs-Manteaux, à Paris.

LE COURONNEMENT et les BLESSURES PAR HARNAIS arrêtent souvent le travail des animaux domestiques et leur font perdre leur valeur.

LE TOPIQUE PORTUGAIS, médicament thérapeutique d'une efficacité reconnue, remédie à ces inconvénients. — Il guérit en deux ou trois jours et fait REPARAÎTRE LE POIL A LA PLACE BLESSÉE OU MALADE. — Il agit avec non moins d'empire sur les MOUTONS malades du PIÉTAÏN et sur les BOEUFs et VACHES affligés de la LIMACE.

LE TOPIQUE PORTUGAIS est le SEUL SANS CONCURRENCE.

Dépôt : chez MM. les pharmaciens, à Saumur. (512)

Saumur, imprimerie de P.-M.-E. GODET.

Année 1859

Maison MEISSONNIER, éditeur de musique, rue Dauphine, 18;

HOUSSIAUX, LIBRAIRE, RUE DU JARDINET, 3.

50 centimes

ALMANACH MUSICAL

POUR 1859 — SIXIÈME ANNÉE

CONTENANT

ÉPHEMÉRIDES MUSICALES, BIOGRAPHIES DES CÉLÉBRITÉS DE LA MUSIQUE, HISTOIRE MUSICALE DE L'ANNÉE, ANECDOTES, ETC.

Nouveaux morceaux de Musique de Piano pour chant et danse.

ARTICLES.

CALENDRIER MUSICAL. — A chaque jour l'anniversaire d'un événement musical.

PARTIE OFFICIELLE. — Personnel du Conservatoire, des théâtres, des grands établissements lyriques.

TRAVAUX DES THÉÂTRES LYRIQUES, par M. Loua.

TRIO D'ONSLow, nouvelle, par Alfred de Bougy.



MORCEAUX DE MUSIQUE.

LA MORT D'UNE FLEUR, romance, par Clapissou.

POMPONNE, polka, par Descombes.

LES VIEILLES HABITUDES, chansonnette, par Abadie.

BIOGRAPHIES ET PORTRAITS.

BEETHOVEN. TAMBERLICK.

M^{me} MALIBRAN. M^{me} BORGHI-MAMO.

ROSSINI. GODEFROID (Félix).

ANECDOTES MUSICALES et RÉBUS.

Petit Album in-8°, doré sur tranche, orné de 20 gravures et portraits.

PRIX : 50 CENTIMES.

Se trouve en cette ville, chez tous les libraires ; dans les localités sans libraire, auprès des colporteurs ; et à Paris, chez HOUSSIAUX, rue du Jardinnet, 3.

Il y a des exemplaires estampillés pour la vente dans les théâtres.

Autre Almanach en vente : Almanach de Napoléon, pour 1859. — Onzième année. Contenant : Le voyage de Cherbourg, l'Expédition en Chine, etc. — Petit volume avec gravures et portraits. — Prix 50 cent.